

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - OBJET Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions applicables aux contrats de prestation de transport conclus entre FBC VTC SERVICES et ses clients. En utilisant les services de FBC VTC SERVICES, le Client est présumé avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les avoir pleinement acceptées.

2 - FORMATION DU CONTRAT DE PRESTATION DE TRANSPORT Le Client peut effectuer une demande de prestation 24 h/24 et 7j/7 par téléphone au 07 81 35 50 28 ou sur internet : www.fbc-vtc-services.fr. Le client fournit toutes les informations concernant sa demande de prestation. Il est seul responsable de ces informations dont les suivantes sont considérées comme essentielles au contrat : date de la prestation de transport, lieu de prise en charge, lieu de dépose, horaire de prise en charge, nombre de passager(s) (adulte/enfant), nombre de bagage(s), nature de la prestation (transfert, mise à disposition). FBC VTC SERVICES fixe le prix de la prestation en fonction notamment des informations fournies par le Client. Le paiement du prix est réalisé soit par carte bancaire via un système électronique sécurisé à bord du véhicule, soit en espèces et ce avant le départ. a. Prestations Événementielles (Mariage, Salon) Il est entendu entre le client et FBC VTC SERVICES que: - Le chauffeur sera présent sur le lieu convenu avec le client 15 min avant le début de la prestation. - Le dernier départ s'effectuera 30 minutes avant la fin de la prestation. - Les heures de prestations sont définies par le présent devis accepté et signé par les deux parties. -Le client a pris connaissance du tarif des heures supplémentaires au montant de 140€ par heure supplémentaire effectuée (toute heure commencée est due dans son intégralité) -Le tarif ne comprend pas : les frais de péages et de parking. -Le chauffeur se présentera sur le lieu de la prestation en tenue (Costume) b. Prestations circuits touristiques Il est entendu entre le client et FBC VTC SERVICES que: - Le chauffeur sera présent sur le lieu convenu avec le client 15 min avant le début de la prestation. - Les heures de prestations sont définies par le présent devis accepté et signé par les deux parties. -Le client a pris connaissance du tarif des heures de mise à disposition du véhicule commandé. -Le service chauffeur, le carburant et les assurances illimitées des personnes transportées, les péages sont inclus dans le transport. Ne sont pas inclus dans la prestation les frais de parking.

3 - TARIFS FBC VTC SERVICES fixe le prix de la prestation en fonction notamment des informations fournies par le Client. Les prix indiqués dans nos tarifs incluent la TVA au taux fixé par les réglementations en vigueur pour les prestations de transports (10 % pour les transferts, 20 % pour les mises à disposition), le service chauffeur, le carburant et les assurances illimitées des personnes transportées, les péages sont inclus dans le transport. Ne sont pas inclus dans la prestation les frais de parking. -La mise à disposition des véhicules types berlines 4 places assises : 50 € / heure -La mise à disposition des véhicules types van 8 places assises : 65 € / heure

4 - RÈGLEMENT Modes de paiement acceptés : Espèces, cartes bancaires (Visa, MasterCard, Amex), PayPal sur notre site www.fbc-vtc-services.fr. Toute prestation de transport par transfert est payable à la commande ou avant le départ.

5 - RÉSERVATION ET ANNULATION

a. Réservations Toute réservation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente. Le client et le prestataire s'engagent à respecter toutes les clauses citées dans le présent contrat. Aucune modification ne pourra être apportée aux conditions ci-dessus sauf entente préalable entre les parties. Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure (événement extérieur à FBC VTC SERVICES) telle que la perturbation des voies de circulation, intempéries, de manifestation, d'accident, panne ou dysfonctionnement des réseaux de télécommunication, pénurie de main d'œuvre ou de matériels ... Le contrat n'est réputé conclu qu'une fois que le paiement de la commande est encaissé. À défaut il est caduc de plein droit. Toute réservation d'une voiture avec chauffeur est obligatoire et doit être effectuée au moins 24 heures à l'avance par le site internet/ page facebook ou en dernière minute par téléphone selon les disponibilités. Particularité pour une prise en charge en gare et aéroport : Dès votre arrivée, allumez votre téléphone portable. Veuillez noter dans «informations complémentaires» lors de la réservation le numéro de vol ou de train. Pour les vols, si vous n'avez pas de bagage enregistré en soute, les 15 minutes d'attente incluses dans la course suffisent généralement. Cependant si vous devez récupérer des bagages enregistrés et/ou si vous venez d'une destination non Européenne, le temps de sortie de l'avion, la récupération des bagages et l'éventuel contrôle des forces de l'ordre nécessitent des délais assez importants. Pour ne pas avoir à payer une attente, nous vous conseillons d'ajouter un délai de 30 minutes.

b. annulation Une réservation peut être annulée par le client, avant l'horaire de prise en charge indiquée sur le devis, uniquement par téléphone au 07 81 35 50 28 : - Remboursement à 80 % si l'annulation intervient plus de 48 heures avant l'horaire de prise en charge - Remboursement à 50 % si l'annulation intervient plus de 24 heures avant l'horaire de prise en charge - Remboursement à 0 % si l'annulation intervient moins de 24 heures avant l'horaire de prise en charge.

6 - MAJORATION DU PRIX / RETARD Tout retard du (des) passager(s) par rapport à l'horaire de prise en charge indiqué entraîne une majoration du prix de la prestation, dans le cas où le client prévient par téléphone le chauffeur au 07 81 35 50 28, selon les modalités suivantes : - Plus de 10 minutes de retard : 15 euros - Plus de 30 minutes de retard : 30 euros - Pour toute demi-heure de retard supplémentaire : 30 euros 2 - Le paiement de ces majorations intervient au

plus tard au moment de la montée du (des) passager(s) dans le véhicule. Pour toute réservation, si le Client ne se présente pas au rendez-vous, la Société FBC VTC SERVICES se réserve le droit d'annuler la prestation après 15 minutes d'attente sans nouvelle du Client.

7 - QUALITÉ DE SERVICE Le transport de personnes à titre onéreux est une activité réglementée. Seuls les véhicules autorisés peuvent effectuer ce service et munis d'un numéro de carte professionnelle délivrée par la préfecture et d'une attestation d'immatriculation délivrée par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Bureau de l'organisation du transport routier de voyageurs / pôle VTC munis d'un macaron d'immatriculation apposé au pare-brise du véhicule. FBC VTC SERVICES s'engage à réaliser ou à faire réaliser les prestations de transport conformément au bon de réservation et dans le respect de toute réglementation et législation en vigueur. En cas de sous-traitance, la Société FBC VTC SERVICES s'assure que les personnes et sociétés auxquelles elle fait appel remplissent les mêmes conditions.

8 - RESPONSABILITÉS FBC VTC SERVICES est garantie par une compagnie d'assurance notoirement solvable qui couvre les risques liés à son activité conformément à la réglementation en vigueur. En cas de litige, la responsabilité de la Société FBC VTC SERVICES ne pourra être retenue qu'à la condition pour le Client de rapporter la preuve d'un comportement fautif de cette dernière et d'un lien de causalité avec le préjudice invoqué. L'assurance Multirisque illimitée de la Société FBC VTC SERVICES couvre les responsabilités liées à l'entreprise. Le client est responsable de ses actes juridiquement et pénalement.

a. Responsabilité des clients et des personnes transportées Le client s'engage pour lui-même et pour les passagers pour lesquels il a contracté avec FBC VTC SERVICES à se comporter comme une personne responsable dès la prise en charge, en particulier, en respectant le chauffeur et le matériel de transport ainsi que les dispositions suivantes : - Respect des règles du Code de la Route (port de la ceinture de sécurité, siège auto, rehausseur ...) - Interdiction de fumer, de manger et de transporter des matières dangereuses. Au besoin, votre chauffeur fera un arrêt sur le trajet. - Interdiction de consommer de l'alcool ou tout produit stupéfiant à bord du véhicule. Les bagages sont acceptés et demeurent sous la responsabilité du client. La Société FBC VTC SERVICES ne pourra être tenue responsable en cas de dégradation et/ou de perte de bagages ou appareil électronique (téléphone, tablette etc). Toute dégradation du véhicule, du fait du client, sera intégralement à sa charge. Pour toute autre dégradation entraînant une immobilisation du véhicule, il sera établi aux frais du client une facture comme suit: facturation au réel + Frais d'immobilisation + Manque à gagner en chiffre d'affaires sur une moyenne des 3 derniers mois. En cas de dégradation entraînant une annulation de la prestation suivante, un forfait fixe de 150,00€ sera appliqué en sus, payable de suite par CB. Le nettoyage en cas de vomissement ou salissure de l'intérieur du véhicule sera facturé 150,00€ TTC en plus de la prestation payable de suite par CB. Les animaux domestiques de petite taille (moins de 5 kg), sont acceptés, à conditions d'être dans une cage de transport. Les chiens d'assistance de grande taille sont admis. Leur présence doit être signalée à la réservation. Ils restent sous la responsabilité du Client pendant toute la durée du transport. Le non-respect de ces dispositions engage la responsabilité exclusive du client et des passagers tant à l'égard de FBC VTC SERVICES que des tiers. La Société FBC VTC SERVICES décline toute responsabilité concernant les agissements de son client avant et après son transport. FBC VTC SERVICES se réserve le droit de refuser la prise en charge, ou de débarquer, un passager qui ne respecterait pas ces obligations, ainsi qu'un passager alcoolisé ou sous l'emprise de stupéfiants.

b. Réclamations Toute réclamation n'est recevable que dans les 5 jours suivant l'exécution de la prestation de transport concernée. Tout différend relève des Tribunaux au lieu du Siège Social de la Société FBC VTC SERVICES. .

9 - TRANSFERT

a. Transfert La prestation de transfert commence à l'adresse du siège de la Société FBC VTC SERVICES et s'achève dès l'arrivée du client à l'adresse prévue.

b. Mise à disposition le transport est en kilométrage limité dans le cadre de mise à disposition à l'heure : 25 kilomètres pour 1 heure de mise à disposition, 125 kilomètres pour 5 heures de mise à disposition. Toute heure commencée est due dans son intégralité.

10 - INSTRUCTIONS DE PAIEMENT : • Par PayPal Adresse d'envoi de votre paiement : fbc.vtc.services@gmail.com
• Virement bancaire FR76 1090 7000 6416 1216 6060 665 BIC/SWIFT CCBPFRPPBDX • Carte Bancaire Visa, Mastercard Amex Cartes Bancaires (Visa, Mastercard, Amex) Conditions de paiement : paiement à réception de facture. Aucun escompte consenti pour règlement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard (Taux des pénalités de retard : 2,13%). Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€ (articles L441-3 et L441-6 du code du commerce).